



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 69704

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences d'une suppression de la TVA à 5,5 % dans le secteur du bâtiment, alors, que depuis la mise en place de la TVA à taux réduit, le secteur du bâtiment a réalisé 2 milliards d'euros de travaux supplémentaires et créé plus de 53 000 postes. En raison de l'impact particulièrement dynamisant de cette mesure au-delà même du seul secteur du bâtiment, sa remise en cause constituerait un retour en arrière préjudiciable pour l'ensemble notre économie. Dans cette mesure, il lui serait agréable de savoir si le taux de TVA à 5,5 % dans le secteur du bâtiment sera pérennisé pour 2006.

Texte de la réponse

La directive communautaire n° 1999/85/CE du 22 octobre 1999 a autorisé les États membres à appliquer, à titre expérimental pour une durée de trois ans, un taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à certains services à forte intensité de main-d'oeuvre. Cette expérience, qui permet à la France d'appliquer le taux réduit de la TVA notamment aux travaux portant sur les logements achevés depuis plus de deux ans expirait, en principe, le 31 décembre 2002. Elle a été prorogée une première fois jusqu'au 31 décembre 2003 et a de nouveau été reconduite, à champ constant, jusqu'au 31 décembre 2005. Les effets bénéfiques de cette expérience ont été établis. Dans le cadre des négociations relatives à la proposition de directive de la Commission du 23 juillet 2003 sur le champ d'application des taux réduits, l'une des priorités du Gouvernement est donc d'obtenir la pérennisation des dispositions relatives aux services à forte intensité de main-d'oeuvre, dont les travaux de rénovation et de réparation dans les logements et les services d'aide à la personne. Le Gouvernement est fortement mobilisé sur le sujet, qui nécessite l'unanimité des vingt-cinq États membres de l'Union européenne, et informera la représentation nationale de l'avancement des négociations au cours de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69704

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6747

Réponse publiée le : 2 août 2005, page 7571